

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025

Conseil Communautaire du 14 avril 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les budgets doivent être accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité. Cette note doit être mise à la disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la CCAM.



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

BUDGET PRINCIPAL 2024

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

La population totale de la CCAM : source INSEE

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
15 223	15 311	15 374	15 316	15 223	15 175	14 879

La population DGF de la CCAM Migennes :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102

Analyse des ratios de la Communauté de Communes :

❶ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

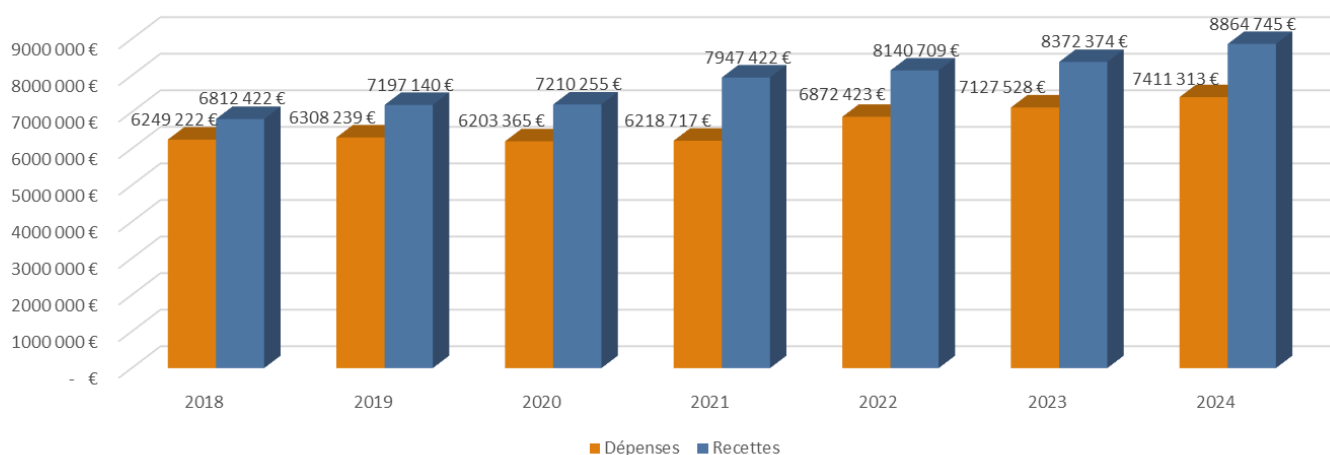
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
404 €	406 €	398 €	400 €	445 €	463 €	491 €

❷ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
440 €	463 €	462 €	511 €	527 €	544 €	587 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



3 Produit des impositions directes / population :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
327 €	339 €	340 €	231 €	230 €	185 €	201 €

L'augmentation du ratio en 2024 est liée à l'augmentation des impôts perçus par la CCAM suite à l'augmentation des taux de fiscalité. Il faut également noter dans les fluctuations de ces dernières années la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impositions de la CVAE qui ont été compensées par le reversement de la TVA par l'Etat (voir ci-après).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Elle est fixée à 1.7% en 2025 (contre 3.9% en 2024, 7.1 % en 2023 et 3.4 % en 2022).

Ainsi, une Communauté de Communes qui n'augmente pas ses taux, peut percevoir davantage d'impôts locaux à population égale mais dans une très faible proportion.

Evolutions des bases et des taux

	Bases effectives 2018	Bases effectives 2019	Bases effectives 2020	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	Bases effectives 2023	Bases effectives 2024	% évolution
Taxe habitation	16 160 851	16 517 184	16 781 635		1 152 541	1 408 760	1 072 922	-23,84%
Taxe foncière bâtie	17 111 192	17 370 928	17 840 342	16 547 297	17 199 336	18 247 031	18 808 077	3,07%
Taxe foncière non bâtie	215 399	219 874	221 857	220 585	229 509	245 602	250 852	2,14%
Cotisation foncière des entreprises	4 989 982	4 916 024	5 205 674	4 173 418	4 251 340	4 430 666	4 569 951	3,14%

En 2022, il faut noter la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation par une fraction de TVA.

De plus, depuis 2021, la loi de finances avait réduit de manière significative la valeur locative des établissements industriels pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur le bâti (TFB) ;

Pour 2025, il faut noter une baisse considérable des bases prévisionnelles de CFE qui ressort à 4 088 000€. Cela est dû à la fermeture de l'entreprise Benteler dont les conséquences vont surgir cette année pour la CCAM.

Taux d'imposition	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :	8.62 %	8.62 %	8.62 %	8,99%
Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :	20.85 %	20.85 %	20.85 %	21,75%
Cotisation foncière des entreprises (taux de CFE unique correspondant au taux moyen pondéré suite au passage en fiscalité professionnelle unique)	24.55 %	24.55 %	24.55 %	25,61%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		9,20%	9,20%	9,60%

Les taux d'imposition ont augmenté en 2024 afin de faire face à l'augmentation des charges structurelle de la CCAM à savoir : l'augmentation de la contribution au SDIS, les augmentations des subventions versées à l'ALCM, la crèche, l'augmentation du coût des assurances et la cotisation au syndicat de musique.

⑥ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
58,88 €	58,11 €	58,30 €	58,88 €	59,64 €	61,08 €	64,64 €

Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité. Ainsi ce ratio montre la stabilité de la DGF par habitant et donc du niveau de financement de l'Etat à l'habitant sur ces dernières années.

En 2024, la DGF a augmenté de 36 113 euros.

⑩ Dépenses d'équipement brut / population :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
63 €	60 €	133 €	161 €	95 €	149 €	79 €

Ce ratio évalue l'investissement de la Communauté de Communes réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

⑦ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
28%	29%	28%	28,83%	28,12%	29,50%	29,80%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Ce ration est relativement stable.

⑤ Encours de la dette/population :

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours	2 271 308	2 561 539	2 261 444	3 366 410	3 048 073	3 513 482	3 170 423
Population	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102
	147 €	165 €	145 €	217 €	197 €	228 €	210 €

Certains emprunts ne sont pas réalisés lorsque les opérations ne sont pas faites et qu'elles sont reportées.

BUDGET SERVICES GENERAUX

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	390 514,97 €	48 415,16 €	342 099,81 €	0,00 €	0,00 €	3 048 072,77 €
2024	398 194,20 €	54 644,98 €	343 549,22 €	0,00 €	0,00 €	3 513 972,96 €
2025	393 029,80 €	47 850,89 €	345 178,91 €	0,00 €	0,00 €	3 170 423,74 €
2026	376 693,06 €	41 051,64 €	335 641,42 €	0,00 €	0,00 €	2 825 244,83 €
2027	315 862,58 €	35 463,74 €	280 398,84 €	0,00 €	0,00 €	2 489 603,41 €
2028	262 762,78 €	31 462,17 €	231 300,61 €	0,00 €	0,00 €	2 209 204,57 €
2029	253 720,84 €	28 155,69 €	225 565,15 €	0,00 €	0,00 €	1 977 903,96 €
2030	248 814,24 €	24 855,48 €	223 958,76 €	0,00 €	0,00 €	1 752 338,81 €
2031	241 059,04 €	21 602,40 €	219 456,64 €	0,00 €	0,00 €	1 528 380,05 €
2032	207 742,21 €	18 456,36 €	189 285,85 €	0,00 €	0,00 €	1 308 923,41 €
2033	167 592,64 €	15 717,68 €	151 874,96 €	0,00 €	0,00 €	1 119 637,56 €
2034	167 592,64 €	13 136,31 €	154 456,33 €	0,00 €	0,00 €	967 762,60 €

Ce tableau ne tient pas compte du dernier emprunt réalisé pour le padel à hauteur de 240 000 €.

La structure de la dette est composée de 17 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent à la CCAM **une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.**

En 2025, **une augmentation de notre capacité d'emprunt est proposée** afin de financer nos investissements et notamment pour cette année le padel dont l'emprunt a été signé en fin d'année dernière. En année pleine l'annuité de cet emprunt représente 25 201€.

Ratio de solvabilité budgétaire :

- ① Taux d'épargne brute = Epargne Brute / recette de fonctionnement :

2021	2022	2023	2024
21,60%	15,49%	14,79%	16,30%

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Celui-ci permet également d'appréhender la performance financière de l'EPCI, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

- ② Taux d'endettement (encours de la dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement)

2021	2022	2023	2024
42,36%	37,44%	41,97%	35,76%

Ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses recettes de fonctionnement.

Depuis 2021, les recettes de fonctionnement évoluent à la hausse entre 2021 et 2024.
La réalisation de 2 emprunts en 2023 explique l'augmentation du taux d'endettement entre 2022 et 2023.

⑩ Capacité de désendettement (encours de la dette au 31 décembre / épargne brute)

En année :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4,03	2,88	2,25	1,95	2,40	2,82	2,18

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

La capacité de désendettement de la CCAM est bonne.

⑨ La marge d'autofinancement : $(\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{Remboursement de la dette}) / \text{Recettes réelles de fonctionnement}$

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
96%	92%	90%	82%	88%	89%	88%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la Communauté de Communes à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la communauté de Communes sous forme de subventions en 2024

Organisme bénéficiaire	Fonction	Montant €
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	330 000 €
Office Inter Communal des Sports	411-3	20 000 €
Office du tourisme	95-1	68 833 €
Association centre maternel Croix rouge (crèche)	422	82 800 €
TOTAL		501 633 €

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2024

	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget déchets	Sous total	Budget PAIC	Budget PACB	Consolidation des résultats
Fonctionnement							
Recettes	8 914 650,61 €	1 920 360,22 €	2 487 585,54 €	13 322 596,37 €	507 017,78 €	222 212,38 €	14 051 826,53 €
Dépenses	7 775 651,37 €	1 493 752,25 €	2 525 570,23 €	11 794 973,85 €	462 786,81 €	25 552,96 €	12 283 313,62 €
Résultats de l'exercice	1 138 999,24 €	426 607,97 €	-37 984,69 €	1 527 622,52 €	44 230,97 €	196 659,42 €	1 768 512,91 €
Résultat antérieur reporté	3 038 928,42 €	1 266 307,99 €	997 478,61 €	5 302 715,02 €	0,00 €	0,00 €	5 302 715,02 €
Résultat de fonctionnement	4 177 927,66 €	1 692 915,96 €	959 493,92 €	6 830 337,54 €	44 230,97 €	196 659,42 €	7 071 227,93 €
Investissement							
Recettes	1 041 655,63 €	687 536,81 €	345 725,92 €	2 074 918,36 €	433 678,34 €	0,00 €	2 508 596,70 €
Dépenses	1 776 810,00 €	844 076,15 €	461 529,51 €	3 082 415,66 €	477 909,31 €	201 726,34 €	3 762 051,31 €
Résultats de l'exercice	-735 154,37 €	-156 539,34 €	-115 803,59 €	-1 007 497,30 €	-44 230,97 €	-201 726,34 €	-1 253 454,61 €
Résultat antérieur reporté	423 404,76 €	95 598,62 €	153 381,73 €	672 385,11 €	0,00 €	8 886,34 €	681 271,45 €
Solde des restes à réaliser	-1 638 988,80 €	-436 382,27 €	-281 959,16 €	-2 357 330,23 €	0,00 €	0,00 €	-2 357 330,23 €
Excédent / Besoin de financement	-1 950 738,41 €	-497 322,99 €	-244 381,02 €	-2 692 442,42 €	-44 230,97 €	-192 840,00 €	-2 929 513,39 €
Solde définitif au 31/12/2024	2 227 189,25 €	1 195 592,97 €	715 112,90 €	4 137 895,12 €	0,00 €	3 819,42 €	4 141 714,54 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes

a) ...détient des parts de capitaux

- SEM Yonne Equipement
- Crédit Agricole Région Bourgogne
- Agence Économique Régional Bourgogne Franche Comté

b) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Centre de Loisirs du Migennois (ACLM)	Développement socio-éducatif des enfants et jeunes	Association loi 1901	Subvention 2024 : 330 000 €
Office Intercommunal des Sports (OICS)	Sport	Association loi 1901	Subvention 2024 : 20 000 €
Office du Tourisme	Tourisme	Association loi 1901	Subvention 2024 : 68 833 €

5/Acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024

Aucune acquisitions et cessions n'ont été réalisées en 2024

6/ Compte financier unique (CFU) 2024 et BUDGET principal 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la CCAM.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

6.1 Compte financier unique 2024 - budget principal

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		423 404,76		3 038 928,42	0,00	3 462 333,18
Opérations de l'exercice	1 776 810,00	1 041 655,63	7 775 651,37	8 914 650,61	9 552 461,37	9 956 306,24
Totaux pour l'exercice 2024	-735 154,37			1 138 999,24		1 138 999,24
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	1 776 810,00	1 465 060,39	7 775 651,37	11 953 579,03	9 552 461,37	13 418 639,42
Résultat de clôture 2024	-311 749,61			4 177 927,66		3 866 178,05

Besoin de financement	311 749,61
Excédent de financement	0,00

Restes à réaliser	6 331 644,73	4 692 655,93
-------------------	---------------------	---------------------

Besoin de financement des restes à réaliser	1 638 988,80
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	1 950 738,41
Excédent total de financement	

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	1 950 738,41	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	2 227 189,25	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Une partie de l'excédent servira à financer les opérations inscrites en 2024 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites (investissement reporté en 2025) Ainsi que des opérations nouvelles.

6.2 Budget 2025

Le budget proposé pour 2025 est un budget qui doit préserver l'attractivité de notre territoire mais qui se doit également d'être réaliste compte tenu du contexte national et international complexe.

Ce budget doit tenir compte **d'une diminution de recettes** significatives en raison de la fermeture de l'Entreprise Benteler dont la fiscalité professionnelle sera décomptabilisée totalement pour la première fois cette année.

La perte de recettes fiscales et de compensations pour cette entreprise est estimée à près de 300 000€. Elle sera tout de même compensée en partie par la fiscalité d'autres entreprises mais à ce jour nous estimons **une perte de 175 000€ de fiscalité professionnelle et de compensations**.

De plus nous attendons de savoir quels impacts pourraient avoir le financement de l'effort de guerre par l'Etat et l'Europe sur les collectivités territoriales, suite aux annonces du Président de la République liées à la guerre en Ukraine et au positionnement inédit des Etats-Unis dans ce conflit.

Ce budget est donc **le résultat d'un travail d'équilibre entre des dépenses raisonnables mais la nécessité de maintenir nos services à la population et notre attractivité** dans nos différentes compétences dont les principales sont les suivantes :

- Financement des équipements sportifs dont la piscine en lieu et place des communes
- Financement de l'école de musique
- Financement du SDIS en lieu et place des communes
- Le développement économique
- La maison de santé
- Les transports scolaires et urbain
- Le balayage/salage
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- La revitalisation et l'attractivité du territoire
- Le centre de loisirs
- La crèche de la Croix Rouge « Les Petits Aventuriers »
- L'office de tourisme
- La promotion du sport
- L'OICS
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable des communes

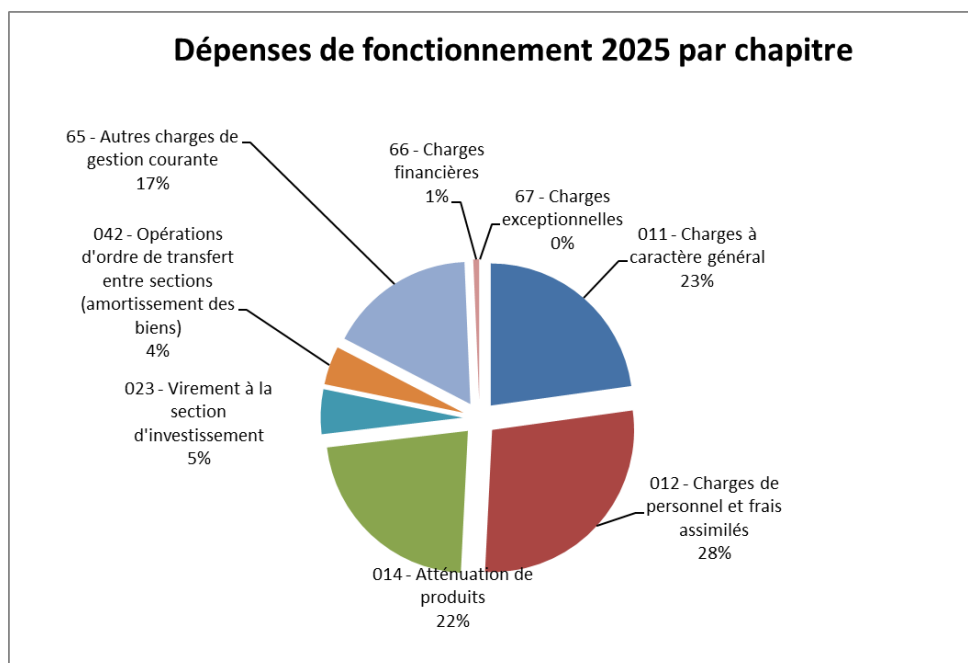
Enfin, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé **de mettre en place un fonds d'aides aux commerces afin de les soutenir si besoin**. En effet, certains de nos petits commerces sont de plus en plus en difficulté et ce sont pourtant eux qui font vivre nos centres bourgs. Ils sont un important vecteur d'attractivité et sont devenus indispensables si nous souhaitons maintenir et développer notre population.

Ce budget est proposé dans un souci de réalisation d'économies mais en sauvegardant les actions nécessaires à notre développement pour notre attractivité.

Le fonctionnement

EN DEPENSES

DEPENSES	2024		2025	Evolution en % de BP à BP
Chapitre	BP	Réalisé	BP	
011 - Charges à caractère général	2 069 700 €	1 674 142 €	1 910 475 €	-8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 368 365 €	2 208 684 €	2 345 208 €	-1%
014 - Atténuation de produits	1 848 252 €	1 979 111 €	1 871 252 €	1%
023 - Virement à la section d'investissement	230 000 €	0 €	426 260 €	85%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	370 000 €	364 338 €	367 370 €	-1%
65 - Autres charges de gestion courante	1 572 273 €	1 494 678 €	1 400 490 €	-11%
66 - Charges financières	54 498 €	54 098 €	55 968 €	3%
67 - Charges exceptionnelles	500 €	0 €	500 €	0%
68- Dotations aux amortissements et aux provisions		600 €	0 €	
	8 513 588 €	7 775 651 €	8 377 523 €	-2%



A/ CHAPITRE 011 : Aux chapitres des charges générales et autres charges :

Les évolutions des dépenses courantes :

Ces charges évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Les prévisions budgétaires sur ce poste prennent en compte l'inflation et l'augmentation des dépenses énergétiques, des prix des matières premières et des hausses de salaires.

- **Sur le gaz et l'électricité** : compte tenu des prix de l'UGAP qui ont été notifiés, on peut estimer que les prix vont légèrement augmenter entre 2024 et 2025 (environ +5.3%).

Tous services confondus :

Années	Montant Energie/Electricité TTC
Budget 2024	396 400€
Réalisé 2024	394 116.25€
Prévu 2025	417 520€

Voici les autres postes de dépenses significatifs :

- **L'assainissement pluvial** : une somme de 40 000€ y est consacré chaque année en fonctionnement. (CLECT de 2017). L'année dernière nous avons estimé un montant de 175 700€ de dépenses. Cependant au vu du réalisé (3 626€) il est proposé de diminuer significativement ce budget afin de financer d'autres dépenses
- **GEMAPi** :
Pour rappel, les trois syndicats de notre territoire sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	Evolution en % 2025/2024
Le syndicat mixte du bassin du Serein (SMBS)	8 302€	9 065€	8 855€	9 460€	9 927€	11 339€	15%
Le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA) - Prévision	44 662€	49 853€	51 086€	54 014€	56 964€	59 500€	5%
Le syndicat mixte Yonne Médian (SMMY)	6 167€	10 481€	20 930€	33 332€	32 945€	41 930€	27%
TOTAL par an	59 131€	69 399€	80 871€	96 806€	99 836€	112 769€	13%

Les cotisations aux différents syndicats de bassin en charge de cette compétence sont financées par la taxe GEMAPi.

- **Les assurances** : suite au renouvellement du contrat d'assurance pour les dommages aux biens le montant de l'assurance augmente de nouveau de 20 000€. Il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de s'assurer et les cotisations sont en nette augmentation, ainsi que dans certains cas les montants de franchises.

Désignation du lot	Rappel montants 2021	Montant TTC 2024 suite marchés 2021 puis résiliation du lot 1	Montant TTC 2025	Evolution en % 2024/ 2025	Evolution en % 2021/ 2025
Dommages aux biens	15 407 €	36 350 €	51 128 €	41%	232%
Responsabilités et risques annexes	2 810 €	3 323 €	6 017 €	81%	114%
Véhicules à moteurs et risques annexes	24 075 €	25 168 €	27 839 €	11%	16%
Protection juridique/protection fonctionnelle	944 €	1 260 €	956 €	-24%	1%
Navigation de plaisance			141 €		
TOTAUX	43 236 €	66 101 €	86 081 €	30%	99%

- **Maison de santé**
Il conviendra de continuer à prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des locaux communs de la maison de santé (ménage des communs, contrats de maintenance des locaux notamment), ainsi que le coût correspondant aux loyers des cabinets vacants, faute de professionnels.
Suite à une réunion du 18/03/2025 avec les professionnels de santé, **ces derniers demandent une baisse des loyers et des charges afférentes...**

Les nouveautés 2025

L'aide aux commerces pour le soutien de l'attractivité. Des crédits ont été inscrits en fonctionnement à hauteur de 10 000€. Les aides à l'immobilier sont également maintenues en investissement à hauteur de 15 000€ afin de pouvoir faire face à de multiples situations.

Un règlement d'intervention devra être adopté ainsi qu'une modification des statuts de la CCAM.

Les Dépenses exceptionnelles 2025 :

- Assurance dommage ouvrage pour les travaux de construction d'un espace aqua ludique à la piscine intercommunale : 17 600 €
- Assurance dommage ouvrage pour l'agrandissement de la salle des sports : 40 000€
- Réparation terrain de tennis : 10 000 €
- Modification du talus sur le site de l'aire d'accueil des Gens du voyage : 4 500€
- Grosses réparations sur les balayeuses 30 000 €
- Frais de publicité pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé : 5 000€
- L'audit relatif à la mise en œuvre du label RSE auprès des entreprises : 13 600€ (au lieu de 23 600€ à prévoir initialement)
- La création d'un magazine intercommunal (un par an au lieu de 2 par an initialement envisagé) : 3 200€

Ne sont pas prises en compte dans ce budget les dépenses suivantes, ni reportées le cas échéant :

- Démolition maison route d'Esnon (près du bâtiment de traitement des boues) : 25 000€ : reportée
- Schéma de pistes cyclables pour 54 000€ : opération abandonnée
- Organisation de stands dans des salons économiques pour 10 000€ : abandonnée pour 2025

- La reconduction des week-ends d'accueils de nouveaux habitants. Un petit budget est prévu pour l'accompagnement des habitants qui arrivent pour travailler dans les entreprises du territoire (1 000€)
- Le contrat d'entretien des toitures pour 29 000€ (trop cher)
- Changement des enseignes sur les bâtiments pour 4 200€ : opération reportée

B/ CHAPITRE 012 - Les charges de personnel

Pour 2025, le montant des charges de personnel est estimé à environ **2 345 208€**, soit une baisse de **0.9% par rapport au budget prévisionnel 2024**.

Compte tenu de la baisse de recettes annoncées ci-dessus il est, en effet, nécessaire de revoir à la baisse nos dépenses par rapport à ce qui était envisagé. Sont pour le moment reporté les dépenses suivantes :

- le renfort au service des finances
- le renfort au service patrimoine avec le recrutement d'un responsable adjoint au directeur

Les éléments pris en compte sont les suivants :

Des décisions étatiques

a) Des décisions étatiques

- La hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL pour un montant estimé à 12 000 €. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL prévoit une hausse de la cotisation patronale de 12 points étalés sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette cotisation passe donc de 31,35% à 34,35% au 1^{er} janvier 2025.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1^{er} janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1766,92 € au 1^{er} janvier 2024 à 1 801,74 € au 1^{er} janvier 2025, ce qui représente une dépense supplémentaire de 2 000 €.
- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 pour un coût estimé à 1 500 €.

b) Des décisions politiques et du contexte local

- Des avancements de grades et d'échelons pour un coût estimé à 2 000 €.
- Un renfort saisonnier au service des stades pour un coût estimé à 7 800€.
- De la réintégration d'un agent revenant d'un congé parental pour un coût estimé à 24 750 €.

Point sur la Mutualisation :

Rappel des services mutualisés :

- Service commun d'instruction de droit des sols : 1er juillet 2015.
- Le service des ressources humaines : 1^{er} janvier 2017.
- Direction Générale des services : 1er décembre 2018.
- Gestion des archives depuis 2019
- Commande publique : 1^{er} mars 2022
- Directeur du pôle patrimoine : 12 décembre 2022
- Chargé de communication : 23 janvier 2023

Service Ecole de musique :

Les enseignants de l'école de musique intercommunale sont mis à disposition de la Communauté de Communes par le Syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA) pour un coût d'environ 175 035€ à prévoir en 2025.

TABLEAU DES POSTES AU 01/01/2025					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>					
Directeur général des services	A	1	1	0,5	0,5
TOTAL (1)		1	1	0,5	0,5
SECTEUR ADMINISTRATIF:					
Attaché principal territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	2	2	0,15	1,85
Chargé de mission (CDI)	A	1	1		1
Chargé de mission (CDD)	A	1	1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0		
Rédacteur territorial	B	4	4	0,3	3,2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	0	
Adjoint administratif	C	3	0		1
Adjoint administratif 14/35	C	1	1		0,4
TOTAL (2)		15	11	0,45	9,45
SECTEUR TECHNIQUE:					
Ingénieur principal territorial	A	0	0		
Ingénieur territorial	A	1	1	0,5	0,5
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1		1
Technicien territorial	B	1	1	0,5	0,5
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0,8
Agent de maîtrise	C	5	3		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe 26/35	C	1	1		0,74
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5	3		3
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	C	1	0		
Adjoint technique principal de 2ème classe 22,33/35	C	1	1		0,64
Adjoint technique	C	4	4		4
Adjoint technique 29,5/35	C	1	1		0,84
Adjoint technique 29/35		1	1		0,83
Adjoint technique 24/35		1	1		0,69
Adjoint technique 17,5/35		1	1		0,5
Adjoint technique 11/35		1	1		0,31
TOTAL (3)		27	22	1,0	18,4
SECTEUR CULTUREL:					
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1	1		1
Adjoint du patrimoine 12/35	C	1	0		0
TOTAL (4)		2	1	0	1
SECTEUR SPORTIF:					
Educateur APS principal 1ère classe	B	2	2		2
Educateur APS	B	2	2		2
TOTAL (5)		4	4	0	4
TOTAL SGX		49,0	39,0	2,0	33,30

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Il s'agit principalement :

- Du versement des attributions de compensation aux communes pour 1 847 251,64 €

	Attributions de compensation provisoires	Attributions de compensation définitives	Modalités de reversement
Bassou	51 577,08 €	51 577,08 €	Versement mensuel par douzième
Bonnard	41 362,70 €	41 362,70 €	
Charmoy	4 245,14 €	4 245,14 €	
Cheny	99 401,59 €	99 401,59 €	
Chichery	291,89 €	291,89 €	
Epineau Les Voves	26 292,96 €	26 292,96 €	
Laroche	8 154,78 €	8 154,78 €	
Total Migennes	1 615 925,48 €	1 615 925,48 €	
TOTAL	1 847 251,64 €	1 847 251,64 €	

➤ Du prélèvement du Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) :

La CCAM et ses communes membres sont à la fois :

- o bénéficiaires - elles bénéficient des recettes du fonds
- o et contributrices - elles participent au financement du fonds.

La CCAM a touché en 2024 un solde positif de 71 468 € (et 77 660 € en 2023).

A ce jour, la CCAM n'a aucune garantie de pouvoir conserver le FPIC avec un solde positif.

Aussi, il n'est pas inscrit ni en recettes ni en dépenses au budget primitif 2025.

La notification du FPIC intervenant en juin, ces sommes seront donc inscrites en décision modificative.

Chapitre 65 - autres charges de gestion de courante

Ce chapitre regroupe essentiellement, outre les indemnités des élus et les créances éteintes, les postes de dépenses suivants :

- La contribution au PETR du Grand Auxerrois reste stable : 14 879 (1€ par habitant)
- La contribution du SDIS : Elle représente une dépense de fonctionnement importante puisqu'elle représente une somme de 692 660€ en 2025 contre 678 073 € en 2024 **soit 2.15% d'augmentation** et donc **14 587 €** en plus. La somme se répartie de la manière suivante :

COMMUNES	Contribution par Commune
BASSOU	29 966,76 €
BONNARD	32 119,42 €
CHARMOY	38 488,26 €
CHENY	90 953,09 €
CHICHERY	15 047,70 €
EPINEAU-LES-VOVES	24 598,31 €
LAROCHE-SAINT-CYDROINE	53 270,99 €
MIGENNES	408 216,28 €
Total	692 660,81 €

- **PACB.** Remboursement de l'emprunt affecté au PACB pour 231 780 € par an répartie entre le fonctionnement pour 34 940€ (dont 10 000€ de reliquat 2024) et l'investissement pour 196 260€ (il reste 103 000 m² de terrains à vendre environ).

➤ Les subventions 2025 :

En 2025, il est proposé d'inscrire les montants suivants :

Organisme bénéficiaire	Services	Montant 2024	Montant € 2025	Remarque
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	330 000 €	345 000 €	Montant augmenté de 15 000€ pour l'équilibre du budget de l'association
Office Inter Communal des Sports	411-3	20 000 €	21 000 €	Augmentation de 1 000€ pour suivre l'augmentation des charges salariales
Office du tourisme	95-1	68 833 €	71 800 €	Subvention augmentée de 2 967€ pour suivre les augmentations salariales
Association centre maternel Croix rouge	422	82 800 €	89 700 €	Ouverture de 4 places supplémentaires pour 39 places au total en année pleine
TOTAL		501 633 €	527 500€	

Il est proposé **deux augmentations majeures pour 2025** :

- **ACLM** : il est proposé **d'augmenter la subvention de 4.5%** soit un complément de subvention de **15 000€** pour porter la subvention de 330 000€ à **345 000€ en 2025**. Il s'agit de pérenniser l'équilibre du budget de l'association qui a par ailleurs pris d'autres dispositions pour revenir à l'équilibre financier de sa structure permanente, suite aux difficultés rencontrées ces dernières années.
- **L'office de tourisme** : il s'agit **d'augmenter la subvention de 4.3%** afin d'aider l'association à prendre en charge des augmentations salariales classiques.

Et deux ajustements :

- Une augmentation de 1000€ pour l'OICS dont la subvention **augmente de 4.7%**
- La subvention de **la crèche Croix Rouge** est fixée à 2 300€ par place donc 2 300€ X 39 places = 89 700€ en année pleine. Les 39 places sont effectives depuis la fin de l'année 2024. Il n'est pas prévu d'augmenter cette subvention au-delà des 2300€ par place.

EN RECETTES

RECETTES	2024		2025	Evolution en %
Chapitre	BP	Réalisé	BP	de BP à BP
013 - Atténuations de charges	17 790 €	47 878 €	15 900 €	-11%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	49 906 €	30 732 €	-39%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 250 €	484 693 €	500 475 €	29%
73 - Impôts et taxes	2 484 198 €	2 633 401 €	2 451 198 €	-1%
731 - Fiscalité locales	3 371 429 €	3 506 843 €	3 344 737 €	-1%
74 - Dotations, subventions et participations	1 894 521 €	2 003 698 €	1 749 168 €	-8%
75 - Autres produits de gestion courante	182 700 €	185 491 €	164 850 €	-10%
76 - Produits financiers		3 €	0 €	0%
77 - Produits exceptionnels		2 738 €	0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre	125 700 €		120 463 €	
	8 513 588 €	8 914 651 €	8 377 523 €	-2%

Les principales informations à prendre en compte pour l'établissement du budget 2025 en recettes sont les suivantes :

- DGF :

Compte tenu de la loi de finances pour 2025, il conviendrait de prévoir une diminution de la dotation de compensation et une augmentation de la dotation d'intercommunalité. Cependant la dotation d'intercommunalité va diminuer également en raison de la baisse de la population sur le territoire Migennois.

Les recettes de dotations devraient donc diminuer pour certaines ou être stables pour d'autres.

Il est proposé d'inscrire le montant de ces simulations au budget soit :

- Dotation d'intercommunalité : 312 000€ (312 658€ en 2024)
- Dotation de compensation : 650 000€ (663 469 € en 2024) : nous perdons entre 10 000€ et 15 000€ tous les ans en moyenne.

- Evolution des bases fiscales :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. **Elle est fixée à 1.7% en 2025.**

Cependant, cette année, nous devons faire face à une perte de recettes fiscales considérable en raison des **conséquences de la fermeture de l'entreprise Benteler** qui comptait pour environ 300 000€ de recettes (fiscalité et dotation compensatrice de CFE).

Même si cette perte est un peu compensée par d'autres évolutions, la diminution de bases fiscales se traduit de la manière suivante :

- Bases prévisionnelles de CFE en 2024 :: 4 569 000€
- Bases prévisionnelles de CFE en 2025 : 4 088 000€

Il nous faudra vérifier quel sera l'impact sur la fiscalité professionnelle de la nouvelle entreprise qui doit s'installer dans les locaux de Benteler et dans quelle mesure cette perte pourrait être compensée.

Le produit fiscal attendu en 2025, hors augmentation des taux est le suivant :

En attente de la notification de l'état 1259 :

	Bases Prévisionnelles 2025	Taux de fiscalité 2025	Produit attendu 2025
TFB	19 096 000	8,99%	1 716 730 €
TFNB	255 600	21,75%	55 593 €
TAH	1 110 000	9,60%	106 560 €
Sous total produit des taxes additionnels			1 878 883 €
CFE	4 088 000	25,61%	1 046 937 €
Total			2 925 820 €
Evolution de produits par rapport à l'année précédente		2024/2025	-99 007 €

Source : DGFIP

- Dégrèvement de TH et de CFE :

La suppression de la taxe d'habitation est compensée, pour les EPCI à fiscalité propre, par une fraction de TVA. En matière d'évolution de la TVA pour 2025, la loi de finances prévoit le gel de l'évolution de cette recette à hauteur de la somme perçue en 2024 soit 1 679 000€.

La suppression d'une part de CVAE est également compensée par de la TVA dont le montant sera également gelé à hauteur des 698 000€ perçus en 2024.

Aucune recette supplémentaire n'est donc à attendre de ce côté.

Autres recettes :

Deux recettes importantes disparaissent cette année :

- la subvention de la Région Bourgogne pour le **financement du transport scolaire** Cheny/Migennes pour environ - 40 000€, la Région ayant résilié la convention prévoyant cette aide financière historique pour la CCAM
- La subvention du département de l'Yonne **pour l'aide au financement de l'école de musique** pour - 20 000€

Pour 2025, la subvention versée par l'Etat pour environ **20 000€ pour l'aide au financement de l'aire d'accueil des gens du voyage** sera divisé par deux, en raison de la fréquentation qui a diminué l'année dernière.

Une recette de 45 315€ est également prévu dans le cadre **des remboursements entre budget pour financer le poste de l'agent qui a pris le poste de responsable du service déchets** dans l'attente du retour ou non puis du départ en retraite du responsable. Lorsque l'organisation sera définitivement arrêtée, des ajustements sur ces remboursements entre budgets pourront de nouveau être réétudiés pour 2026.

Enfin, une recette exceptionnelle de 42 000€ a été inscrite au **titre des remboursements d'assurance suite au vol d'un camion l'année dernière**.

EQUILIBRE DU BUDGET

Suite aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires, aux économies réalisées lors du montage du budget, **la différence entre les recettes et les dépenses présente un déficit de près de 179 000€**.

Pour parvenir à l'équilibre du budget, il est proposé :

➤ Une reprise sur les excédents reportés :

Il est proposé de prélever sur notre excédent de fonctionnement reporté **un montant d'environ 120 000€** qui correspond à des dépenses exceptionnelles qui n'ont pas vocation à être financée tous les ans et qui seront ajustées suivant les recettes de fiscalité :

Postes de dépenses	Montant de dépenses exceptionnelles
Assurance dommage ouvrage travaux de la piscine	17 600€
Assurance dommage ouvrage travaux de la salle des sports	40 000€
Frais de publicité pour la maison de santé	5 000€
Label RSE des entreprises	13 200€
Réfection du talus de l'aire d'accueil des gens du voyage	5 400€
Entretien du tennis de Charmoy	10 000€
Grosses réparations sur les balayeuses	30 000€
TOTAL	121 200 €

➤ Augmentation des taux d'imposition :

Compte tenu de l'augmentation significatives de certaines des dépenses structurelles de la CCAM, de la perte de bases fiscales de CFE, et malgré l'augmentation des bases de 1.7%,

il nous faut augmenter nos taux de fiscalité afin de financer les 59 000€ manquants.

Rappel des trois principales dépenses structurelles :

Postes de dépenses	Montant de dépenses supplémentaires par poste
Augmentation des assurances	20 000€
Augmentation des subventions aux associations	25 800€
Augmentation du SDIS	14 500€
Total	60 300€

A noter que les importantes économies réalisées dans le budget permettent de financer par ailleurs :

- L'augmentation importante de la cotisation CNRACL
- La perte de plusieurs recettes importantes recensées plus haut
- La stagnation de nos recettes de dotations

Ainsi il est proposé d'augmenter les taux d'imposition afin de financer ces nouvelles dépenses **par une augmentation proportionnelle des taux additionnels de 2% et du taux de CFU également de 2%** de la manière suivante :

	Rappel des taux 2024	Proposition de taux 2025 pour vote	Pourcentage d'augmentation (arrondi)
Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :	8.99%	9.17%	2%
Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :	21.75%	22.19%	2%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :	9.60%	9.79%	2%
Cotisation foncière des entreprises :	25.61%	26.12%	2%

La simulation indiquée par les services de l'Etat permet de calculer le montant de la recette d'impôts de la manière suivante :

	Bases Prévisionnelles 2025	augmentation de 2% en 2025	Produit attendu 2025	Ecart
TFB	19 096 000	9,17%	1 751 065€	34 335€
TFNB	255 600	22,19%	56 705€	1 112€
TAH	1 110 000	9,79%	108 691€	2 131€
CFE	4 088 000	26,12%	1 067 876€	20 939€
Total			2 984 337€	58 516€

Cela représente un produit supplémentaire de 58 516 €.

Il est cependant important de rappeler que le produit attendu ainsi fixé à 2 984 337€ reste inférieur à celui de 2024 qui était alors fixé à 3 024 828€ soit une perte de fiscalité de 40 500€, malgré l'augmentation des taux.

Il est rappelé que le taux de CFE n'évolue pas de la même façon que les autres taux car sa fixation dépend du taux moyen national. Le taux maximum possible est 26.86%.

BUDGET 2025 des Services Généraux - Présentation fonctionnement par Chapitre
Hors Excédent reporté

DEPENSES	2024		2025
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	2 069 700 €	1 674 142 €	1 910 475 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 368 365 €	2 208 684 €	2 345 208 €
014 - Atténuation de produits	1 848 252 €	1 979 111 €	1 871 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	230 000 €	0 €	426 260 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	370 000 €	364 338 €	367 370 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 572 273 €	1 494 678 €	1 400 490 €
66 - Charges financières	54 498 €	54 098 €	55 968 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	0 €	500 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions		600 €	0 €
	8 513 588 €	7 775 651 €	8 377 523 €
RECETTES	2024		2025
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	17 790 €	47 878 €	15 900 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	49 906 €	30 732 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 250 €	484 693 €	500 475 €
73 - Impôts et taxes	2 484 198 €	2 633 401 €	2 451 198 €
731 - Fiscalité locales	3 371 429 €	3 506 843 €	3 344 737 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 894 521 €	2 003 698 €	1 749 168 €
75 - Autres produits de gestion courante	182 700 €	185 491 €	164 850 €
76 - Produits financiers		3 €	0 €
77 - Produits exceptionnels		2 738 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre	125 700 €		120 463 €
	8 513 588 €	8 914 651 €	8 377 523 €
Recettes	8 513 588 €	8 914 651 €	8 377 523 €
Dépenses	8 513 588 €	7 775 651 €	8 377 523 €
Différence	0 €	1 138 999 €	0 €

BUDGET 2025 des Services Généraux - Présentation fonctionnement par Service

DEPENSES	2024		BP 2025
	BP primitif	Réalisé	
01-1 - Opérations non ventilables	2 450 752,00 €	2 341 215,70 €	2 650 344,00 €
020 - Services communs	1 430 089,39 €	1 248 998,61 €	1 373 347,00 €
113 - Centre de Secours	678 100,00 €	678 073,73 €	692 700,00 €
252 - Ramassage scolaire	222 430,00 €	215 151,05 €	220 205,00 €
254 - Médecine scolaire	4 530,00 €	3 876,02 €	4 645,00 €
30 - Promotion du sport	82 850,00 €	82 456,60 €	62 480,00 €
311-1 - Ecole de musique	298 450,00 €	287 667,82 €	301 510,00 €
411-1 - COSEC	75 263,72 €	65 832,47 €	80 705,00 €
411-2 - Salle de Gym. à Cheny	71 149,77 €	56 407,45 €	64 948,00 €
411-3 - OICS	20 000,00 €	20 000,00 €	21 000,00 €
411-4 - Salle des Sports	144 539,73 €	134 064,52 €	188 491,00 €
412-1 - Stades	501 098,71 €	498 152,67 €	464 969,00 €
412-2 - Tennis	7 051,34 €	8 588,03 €	27 701,00 €
412-3 - Tir à l'Arc	100,00 €	183,75 €	260,00 €
413 - Piscine	545 685,28 €	502 481,84 €	587 217,00 €
421-1 - Centres de loisirs	344 236,54 €	347 692,69 €	360 610,00 €
421-2 - Eclaireurs à LAROCHE	200,00 €	307,50 €	450,00 €
422 - Petite enfance - croix rouge	90 000,00 €	82 800,00 €	89 700,00 €
511 - maison médicale	154 228,73 €	145 948,03 €	117 965,00 €
64 - Attractivité du territoire	149 450,00 €	106 661,69 €	109 310,00 €
811-3 - Assainissement pluvial	184 825,96 €	17 553,54 €	98 723,00 €
814 - Véhicule nacelle	14 569,50 €	9 231,34 €	11 738,00 €
821-2 - Pont du Tacot	600,00 €	- 92,00 €	600,00 €
822-1 - Balayage	233 020,00 €	256 864,86 €	293 906,00 €
822-2 - Salage	8 551,90 €	2 510,92 €	8 546,00 €
824-1 - Gens du voyage	90 157,37 €	72 624,25 €	89 139,00 €
824-2 - Service Urbanisme	27 800,00 €	17 025,19 €	21 200,00 €
831-2 - GEMAPI	100 900,00 €	101 633,00 €	111 400,00 €
90-1 - Aménagement Z.A. à Charmoy	7 955,06 €	5 913,02 €	8 099,00 €
90-2 - Aménagement ZA Bassou	2 000,00 €	843,97 €	1 700,00 €
90-3 - Opération centre bourg	79 420,00 €	76 038,58 €	79 570,00 €
90-4 - PACB	222 700,00 €	211 827,00 €	36 440,00 €
90-5 - Mission locale	2 300,00 €	310,00 €	900,00 €
90-6 - Développement économique	85 550,00 €	67 659,40 €	92 255,00 €
93-1 - Aménagement de la Z.I.Sud	400,00 €	191,00 €	400,00 €
95-1 - Office du tourisme	79 033,00 €	81 908,60 €	93 150,00 €
95-2 - Tourisme divers	103 600,00 €	27 048,53 €	11 200,00 €
TOTAL DEPENSES	8 513 588,00 €	7 775 651,37 €	8 377 523,00 €

RECETTES	2024		BP 2025
SERVICES	BP primitif	Réalisé	
01-1 - Opérations non ventilables	7 495 698,00 €	7 869 924,44 €	7 353 064,00 €
020 - Services communs	287 550,00 €	328 679,41 €	319 242,36 €
252 - Ramassage scolaire	80 515,00 €	82 102,32 €	3 400,00 €
30 - Promotion du sport	- €	4 042,50 €	- €
311-1 - Ecole de musique	51 235,00 €	53 588,20 €	32 254,79 €
411-1 - COSEC	23 500,00 €	26 283,32 €	24 852,85 €
411-2 - Salle de Gym. à Cheny	140,00 €	507,88 €	200,00 €
411-4 - Salle des Sports	28 100,00 €	28 499,40 €	26 900,00 €
412-1 - Stades	4 250,00 €	11 906,54 €	4 760,00 €
413 - Piscine	55 300,00 €	81 223,00 €	58 050,00 €
421-2 - Eclaireurs à LAROCHE	200,00 €	230,04 €	250,00 €
422 - Petite enfance - croix rouge	28 000,00 €	28 000,00 €	8 000,00 €
511 - maison médicale	107 000,00 €	115 540,62 €	115 500,00 €
64 - Attractivité du territoire	- €	25 052,31 €	20 000,00 €
821-1 - Travaux de Voirie	- €	- €	46 815,00 €
822-1 - Balayage	1 500,00 €	2 464,20 €	36 350,00 €
824-1 - Gens du voyage	46 450,00 €	39 345,86 €	20 000,00 €
824-2 - Service Urbanisme	17 000,00 €	43 835,42 €	115 371,00 €
831-2 - GEMAPI	99 900,00 €	99 857,00 €	300,00 €
90-2 - Aménagement ZA Bassou	300,00 €	1 761,00 €	51 750,00 €
90-3 - Opération centre bourg	52 250,00 €	71 302,15 €	20 000,00 €
90-6 - Développement économique	- €	505,00 €	- €
95-1 - Office du tourisme	9 000,00 €	- €	- €
Prélèvement sur excédent	125 700,00 €		120 463,00 €
TOTAL DEPENSES	8 513 588,00 €	8 914 650,61 €	8 377 523,00 €

L'investissement

EN DEPENSES

Les principales opérations 2025

Depuis 2023, de nombreux investissements ambitieux ont été inscrits au budget et devront être réinscrits en partie en 2025. Certains sont inscrits en restes à réaliser :

Pour rappel, ces investissements entrent pleinement **dans notre projet de territoire** et ont pour ambition de développer, d'une part **notre attractivité** et notre économie locale et d'autre part **d'augmenter le niveau de service de notre intercommunalité** notamment en matière sportive.

Les principaux nouveaux investissements 2025 :

POLITIQUE SPORTIVE :

Pour rappel, sont inscrits en restes à réaliser :

- Création de deux terrains de Padel au stade Lucien Masson
- Aménagement d'un espace aquatique à la piscine intercommunale Luc Berton
- Réhabilitation de la piste d'athlétisme au Pot Levé

Investissements 2025 :

Le principal investissement 2025 reste donc la salle des sports. Sont inscrits les crédits pour les études pour 750 000€, dont 668 635€ en restes à réaliser et dont 81 364€ de nouveaux crédits, ainsi qu'une première enveloppe de travaux à hauteur de 934 900€.

La construction de la nouvelle salle des sports fait l'objet de crédits reportés pour les études et les premiers crédits de travaux sont inscrits en 2025 dans le cadre **des autorisations de programme et crédits de paiement**.

Compte tenu du contexte international et des annonces nationales faites par le Président de la République concernant les comptes publics et le financement de l'effort de guerre, et par souci de bonne gestion, **les marchés de travaux ne seront signés que lorsque nous aurons la certitude d'obtenir les subventions escomptées.**

Il faut également noter les investissements suivants à réaliser dans nos équipements sportifs :

- Piscine - Mise en place de détecteurs d'éclairage pour les douches et vestiaires : 3 500€
- Piscine - centrale de traitement de l'air (moteurs CTA/vestiaires) : 10 900€
- Stade Lucien Masson : pose de 3 mâts d'éclairage : 6 000€
- Stade de foot à Cheny : changement du rideau métallique du vestiaire :: 2 400€
- Réfection toiture COSEC : 105 000€
- Sécurisation vestiaires de football à Epineau-les- Voves - vitrage + grille de protection + portail : 9 600€
- Installation main courante stade de foot stade Lucien Masson : 71 000€
- Matériel Piscine : 16 220€
- Matériel stade : 31 500€

POLITIQUE ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- La subvention du PAIC visant à couvrir le montant du capital des emprunts pour 196 260€ auparavant versée par la section de fonctionnement. Ce montant reste financé par le fonctionnement par un virement de section
- Fonds de concours pour le financement de l'évènement Cap Migennes Plage : 5 000€

BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Réfection toiture CCAM : 120 000€
- Remplacement de la clôture du Centre aéré à Cheny : 31 000€
- Convecteurs et ventilation CTIM : 6 000€

Le montant des nouveaux investissements pour 2025, comprenant le paiement du capital, les amortissements et opérations d'ordre est de 2 925 088.51€.

Les investissements reportés de 2024 en 2025 :

POLITIQUE SPORT :

- Stades - Remplacement luminaires terrains stade LM : 28 000€
- Tennis stade LM - Remplacement contrôle d'accès tennis couvert : 12 000€
- Piscine - Réfection Eclairage subaquatique : 12 000€
- Piscine - fauteuil de mise à l'eau PMR : 7 200€
- Piscine - Balai manuel pour nettoyage de la pataugeoire : 3 500€
- Piscine - réfection des panneaux de douche : 2 200€
- Piscine - outillage (aspirateur, outillage atelier...) : 5 100€
- Piscine - Sonorisation Ampli et enceinte : 2 400€
- Salle des sports - Remplacement porte d'accès : 5 000€
- Stades - achat matériel d'équipement (buts, ...) : 2 300€

CENTRE DE LOISIRS :

- Report crédit pour le Centre de loisirs à Cheny : **remplacement des chaudières fioul** : 85 000€

POLITIQUE ENVIRONNEMENT

- Etude pour la mise en service de **deux réseaux de chaleur à Migennes** : 60 000€
 - o L'un qui permettrait d'alimenter les bâtiments publics du quartier autour de la mairie : CCAM, Mairie, écoles, centre de loisirs, salle des sports, piscine, salle Jacques Brel, médiathèque, collège
 - o L'autre en ville haute pour alimenter le bâtiment Genevois, l'école Pagnol, la crèche les Filous, les salles communales, le collège et la Croix Rouge.

POLITIQUE ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- **Financement du PAIC à Charmoy par une avance de 118 500€**
- **Cale sèche** du port de Migennes : début d'études pour la mise en conformité pour son utilisation : 36 000€
- **Politique d'aide à l'entreprise** : 15 000€
- PACB/PAIC - mise en place de panneau de publicité pour 7 000€

POLITIQUE TOURISME :

- Fourniture et **pose de signalétique vélo le long de la véloroute** : 13 000€

BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Ex maison de retraite - démolition : 320 000€
- Travaux d'assainissement pluvial : 204 510€
- Local des archives - Aménagement : 116 000€
- Complément de crédits pour le schéma d'alimentation en eau potable : 15 000€ (soit un montant total de 235 100€)
- Terrassement et la mise en place d'un bloc sanitaire au stade de Laroche : 25 490€
- Acquisition de matériel divers pour la maison de santé : 15 390€
- Gens du voyage - remplacement porte local technique : 4 500€
- CCAM - Remplacement des barillets, mise en place organigramme sur l'ensemble des Sites : 24 000€ (avec complément de crédits)
- Matériel et mobiliers divers pour la CCAM : 3 000€
- Dépenses pour imprévus : 20 000€
- **Acquisition, travaux divers et imprévus** qui seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des impératifs

Le montant des investissements reportées 2024 en 2025 est de 1 085 685€.

Le montant du budget global 2025 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 10 654 167.85 €

EN RECETTES

1- L'emprunt :

Deux emprunts sont inscrits au budget 2025 :

- Deux en restes à réaliser :
 - o Pour le financement des travaux d'agrandissement de la piscine : 1 853 900€
 - o Pour le financement du terrain de Padel : 240 000€ (emprunt réalisé générant une annuité de 25 000€ à compter de 2025)
- Un emprunt était prévu en 2024 pour la piste d'athlétisme pour 290 000€. Cet emprunt ne figure plus dans le projet de budget 2025. Il pourra être réinscrit en cours d'année en fonction du coût final de l'investissement et des financements.

Soit un total de 2 093 900€ (et 2 383 900€ avec la piste d'athlétisme, le cas échéant)

Ces deux emprunts représentent **une annuité supplémentaire** qu'il faudra financer totalement à compter de 2026 **de l'ordre de 150 000€** (avec comme hypothèse un taux de 3% sur 20 ans pour la piscine).

Aussi, dès 2025, **une augmentation de notre capacité d'emprunt de 25 000€ est prévue** afin de financer l'emprunt du padel.

Aucun emprunt n'est prévu, à ce stade, pour la salle des sports. Il sera inscrit ultérieurement en fonction de l'avancée du projet et des financements obtenus.

2- Les autres recettes d'investissement :

- Le FCTVA : le taux du FCTVA est maintenu à 16.404 %.
- Les subventions :
DSIL et DETR, Pacte Territoire du Département de l'Yonne, Territoire en action de la Région Bourgogne Franche Comté...
- L'autofinancement

Le budget sera financé, outre les subventions de nos partenaires, par un autofinancement de 2 532 986.25 €, dont 2 106 726.25 € provenant de nos excédents.

VUE D'ENSEMBLE
BUDGET 2025 des Services Généraux - Présentation fonctionnement et investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	2024		2025
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	2 069 700 €	1 674 142 €	1 910 475,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 368 365 €	2 208 684 €	2 345 208,00 €
014 - Atténuation de produits	1 848 252 €	1 979 111 €	1 871 252,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	230 000 €	0 €	2 532 986,25 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	370 000 €	364 338 €	367 370,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 572 273 €	1 494 678 €	1 400 490,00 €
66 - Charges financières	54 498 €	54 098 €	55 968,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	0 €	500,00 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions		600 €	0,00 €
	8 513 588 €	7 775 651 €	10 484 249,25 €
RECETTES	2024		2025
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	17 790 €	47 878 €	15 900,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	49 906 €	30 732,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 250 €	484 693 €	500 475,00 €
73 - Impôts et taxes	2 484 198 €	2 633 401 €	2 451 198,00 €
731 - Fiscalité locales	3 371 429 €	3 506 843 €	3 344 737,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 894 521 €	2 003 698 €	1 749 168,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	182 700 €	185 491 €	164 850,00 €
76 - Produits financiers		3 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels		2 738 €	0,00 €
002- Résultat reporté	125 700 €		2 227 189,25 €
	8 513 588 €	8 914 651 €	10 484 249,25 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Restes à réaliser	6 331 644,73 €
Investissements reportés réinscrits en 2025	1 085 685,00 €
Nouveaux investissements 2025	2 925 088,51 €
Déficit d'investissement reporté	311 749,61 €
Total budget investissement 2025	10 654 167,85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
FCTVA (dont RAR)	1 414 537,15 €
Amortissements	367 370,00 €
Emprunts (RAR)	2 093 900,00 €
Cautions	8 500,00 €
Subventions (dont RAR)	1 783 436,04 €
Virement de section	2 532 986,25 €
Produits de cessions (RAR)	2 700,00 €
Affectation du résultat	1 950 738,41 €
Divers opérations d'ordres	500 000,00 €
Total budget investissement 2025	10 654 167,85 €

Les quatre budgets annexes pour 2025

Budget Assainissement

Compte financier unique 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		95 598,62		1 266 307,99	0,00	1 361 906,61
Opérations de l'exercice	844 076,15	687 536,81	1 493 752,25	1 920 360,22	2 337 828,40	2 607 897,03
2024	-156 539,34			426 607,97		270 068,63
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	844 076,15	783 135,43	1 493 752,25	3 186 668,21	2 337 828,40	3 969 803,64
Résultats de clôture 2024	-60 940,72			1 692 915,96		1 631 975,24
Besoin de financement	60 940,72					
Excédent de financement	0,00					
Reste à réaliser	449 427,59	13 045,32				
Besoin de financement	436 382,27					
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement	497 322,99					
Excédent total de financement						
CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	497 322,99	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé				
	1 195 592,97	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté				

La majeure partie de l'excédent à reporter servira à financer les opérations d'investissements inscrites en 2024 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites ainsi que les nouvelles opérations d'investissement inscrites pour 2025.

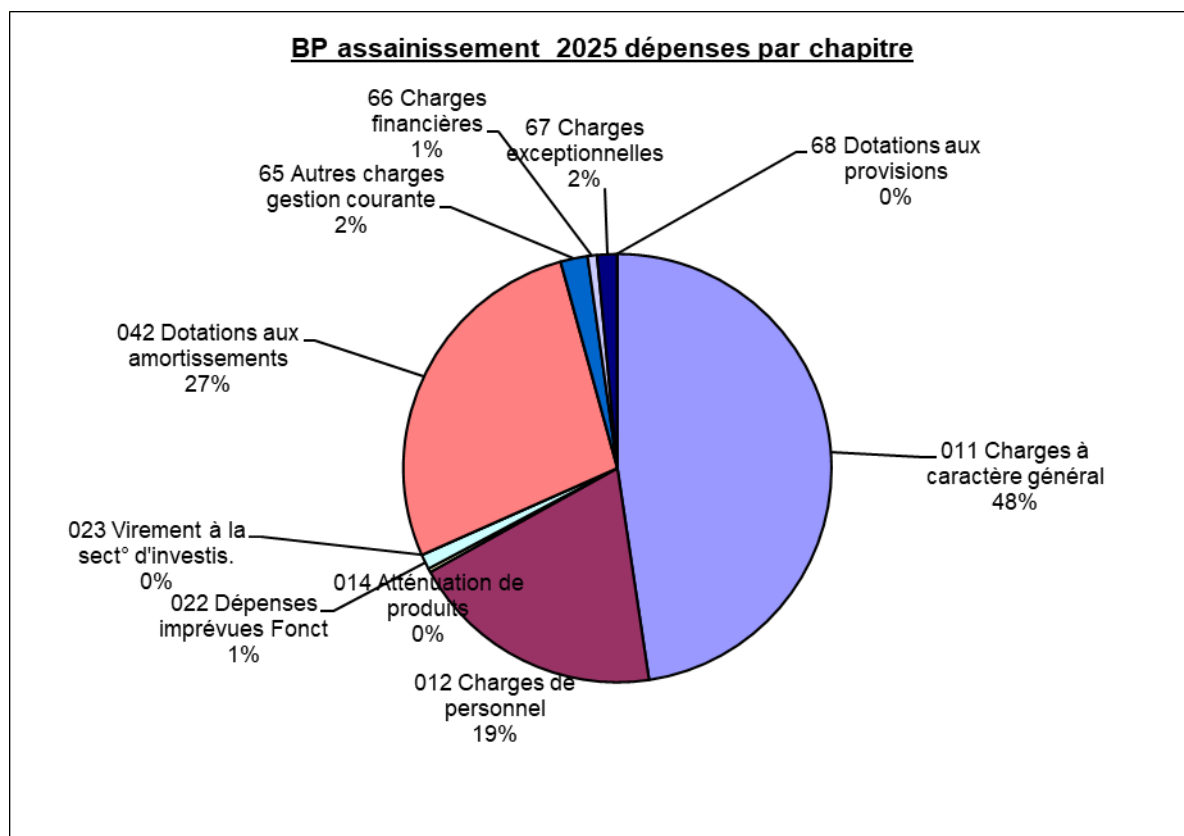
Budget 2025

Rappel : il s'agit d'un budget assujetti à la TVA. Les inscriptions budgétaires se font donc HT.

- En exploitation :

En dépenses :

DEPENSES		2024		2025	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
011	Charges à caractère général	766 900 €	588 668 €	843 602 €	10 %
012	Charges de personnel	326 050 €	287 315 €	341 790 €	5 %
014	Atténuation de produits	116 600 €	108 001 €	5 200 €	-96 %
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000 €	0 €	20 000 €	100 %
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €	0 %
042	Dotations aux amortissements	479 000 €	476 259 €	484 674 €	1 %
65	Autres charges gestion courante	31 300 €	13 036 €	36 300 €	16 %
66	Charges financières	15 300 €	15 200 €	12 470 €	-18 %
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	5 274 €	27 000 €	0 %
68	dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 %
DEPENSES		1 772 150 €	1 493 752 €	1 771 036 €	0 %



- Les dépenses courantes :

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

Quelques précisions :

Les principales évolutions concernent les prestations suivantes :

- L'électricité : en 2024, compte tenu des évolutions difficiles à évaluer, nous avons inscrits en 2024 des dépenses similaires à 2023. Cependant la diminution de nos dépenses de fluides a été significative puisque nous avons fait une économie d'environ 40 000€. Compte tenu des tarifs

annoncés pour 2025, cette dépense est encore à la baisse avec un montant à prévoir de 154 500€.

- **Les produits de traitement** (chlorure ferrique, chaux vive, acide chlorhydrique, chlorure ferreux) : les prix sont redescendus et semblent maintenant plutôt stables. Une économie de 22 000€ a été constatée en 2024. Pour 2025, nous restons prudents avec une inscription budgétaire de 583 00€ (contre 65 100€ au BP 2024).
- **Réinscription de dépenses non réalisées en 2024** : :
L'acquisition d'un chariot d'injection d'acide formique pour les membranes d'aération : 10 000€
Audit écart de volumes entre l'entrée et la sortie de la station : 12 000 €
- **Diverses maintenances** (pompes, hydroéjecteurs, poste HTA-BTA, ...) : pour environ 21 000€ HT
- **Nouvelles dépenses** :
 - Le remplacement du convertisseur pour le panneau solaire de la STEP : 5 000€
 - La maintenance et la vidange du silo de chaux : 17 300€
 - La révision des pompes du bassins d'orage : 6 000€
 - La prise en compte de frais de communication auprès des usagers : 6 000€
 - Des frais d'automatisme pour la modification de la supervision de la STEP : 5 000€
 - Instrumentation du déversoir d'orage 13 pour test de déversement : 6 700€
 - Mise à jour des plans des réseaux d'assainissement : 10 000€
- **Les redevances de l'AESN**

Le budget et le prix de l'assainissement facturé aux usagers devront tenir compte de la nouvelle redevance de l'AESN qui s'appliquera à compter de 2025. Il s'agit de la **redevance pour performance des systèmes d'assainissements collectifs** qui s'appliquait aux usagers qui se substituera à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui s'appliquera à la CCAM.

Pour rappel, la réforme des redevances de l'agence de l'eau a été menée en tenant compte à la fois de l'eau et de l'assainissement.

Cela signifie que la diminution, au moins pour 2025, du taux de la redevance sur l'assainissement s'est faite au profit de l'augmentation et de la multiplication des redevances sur l'eau potable.

Aussi, il est nécessaire que la CCAM, pour l'assainissement, et les communes, pour l'eau, tiennent compte de cela pour fixer leurs tarifs de redevance afin que les usagers puissent supporter un prix global proche de celui de l'année dernière.

La redevance performance a donc été **fixée à 0.0267€/m3** lors du dernier conseil communautaire.

Le taux de la redevance précédemment appliquée était de 0.185€ /M3.

Le montant de la redevance « Performance » à reverser à l'AESN est évalué à 37 500€ en dépenses et en recettes.

Auparavant c'étaient les usagers qui étaient assujettis à la taxe et désormais c'est la CCAM qui la refacture aux usagers.

Un reliquat de la précédente redevance a été calculé pour 5 200€.

- **Les charges de de personnel**

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- **Les décisions étatiques**
 - De la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale CNRACL pour un coût estimé de 3 000 €.
 - La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1^{er} janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 766,92 € au 1^{er} janvier 2024 à 1 801,74 € au 1^{er} janvier 2025, ce qui représente une dépense supplémentaire de 200 €.

- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 pour un coût estimé à 170 €.
- **Décisions politiques**
- Des avancements d'échelons et de grades pour un coût estimé de 3 500 € (promotion interne notamment).
- De la budgétisation du 5ème poste pour un coût estimé de 44 000 €.

Pour 2024, le montant des charges de personnel est estimé à 341 790 € soit une augmentation de 4.8% par rapport au montant prévu au budget 2024.

Le tableau des postes du budget Assainissement :

TABLEAU DES POSTES AU 01/01/2025					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
BUDGET ASSAINISSEMENT					
SECTEUR TECHNIQUE					
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	0	1
Adjoint technique	C	2	1	0	1
TOTAL		6	4	0	
TOTAL ASSAINISSEMENT					
		6,0	4,0	0,0	3,00

En recettes :

RECETTES		2024		2025	Evolution en % de BP à BP
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif	
013	Atténuation de charges	0 €	4 868 €	0 €	0%
042	Amortissement des subv	192 000 €	189 119 €	183 944 €	-4%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 597 050 €	1 595 871 €	1 506 250 €	-6%
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0%
75	Autres produits de gestion courante	2 100 €	1 925 €	2 500 €	19%
77	Produits exceptionnels	0 €	8 808 €	2 000 €	SA
78	Reprises sur provisions	0 €	119 769 €	0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		0 €		76 342 €	SA
RECETTES		1 791 150 €	1 920 360 €	1 771 036 €	-1%

- La recette liée à la facturation assainissement

Le nombre de m3 d'eau facturé avait beaucoup diminué entre 2022 (691 590 m3) et 2023 (629 477 m3) mais **est resté stable** entre 2023 et 2024 avec une facturation de 629 104 m3.

Rappel :
 2022 : 691 590 m3
 2023 : 628 477 m3
 2024 : 629 104 m3

Le prix de l'assainissement ayant été augmenté en 2024, la recette réalisée (1 414 123€) est globalement conforme à nos prévisions budgétaires (1 419 000€).

Par précaution, la prévision budgétaire est basée sur 620 000 m³ cette année soit une recette attendue de 1 401 200€.

- Les autres recettes

Elles proviennent de la participation de la commune de Brion pour le traitement de ses eaux usées pour un montant de 45 000€ et des amortissements de subventions pour 183 944€.

L'équilibre du budget 2025

Le conseil communautaire a voté en décembre 2024, le maintien de la redevance à 2.26 € HT/m³ pour 2025.

Dans ces conditions, sans la reprise des excédents reportés, le budget d'exploitation est en déficit d'environ 76 342€ qui correspondent à des dépenses exceptionnelles citées ci-dessus.

DEPENSES	HT
L'acquisition d'un chariot d'injection d'acide formique pour les membranes d'aération	10 000€
Audit écart de volumes entre l'entrée et la sortie de la station	12 000€
Le remplacement du convertisseur pour le panneau solaire de la STEP	5 000€
La maintenance et la vidange du silo de chaux :	17 300€
La révision des pompes du bassins d'orage	6 000€
Des frais d'automaticien pour la modification de la supervision de la STEP	5 000€
Instrumentation du déversoir d'orage 13 pour test de déversement	6 700€
La prise en compte de frais de communication auprès des usagers	6 000€
Un complément de crédits pour ajuster le dernier versement de la redevance de modernisation des réseaux due pour 2024	5 200€
TOTAL	73 200€

Il est proposé de reprendre sur les excédents reportés pour équilibrer le budget d'exploitation 2025.

BUDGET 2025 Assainissement - Présentation fonctionnement par Chapitre hors report des excédents

DEPENSES		2024		2025
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	766 900 €	588 668 €	843 602 €
012	Charges de personnel	326 050 €	287 315 €	341 790 €
014	Atténuation de produits	116 600 €	108 001 €	5 200 €
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000 €	0 €	20 000 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €
042	Dotations aux amortissements	479 000 €	476 259 €	484 674 €
65	Autres charges gestion courante	31 300 €	13 036 €	36 300 €
66	Charges financières	15 300 €	15 200 €	12 470 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	5 274 €	27 000 €
68	dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €	0 €
DEPENSES		1 772 150 €	1 493 752 €	1 771 036 €

RECETTES		2024		2025
		Budget Primitif	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	4 868 €	0 €
042	Amortissement des subv	192 000 €	189 119 €	183 944 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 597 050 €	1 595 871 €	1 506 250 €
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 100 €	1 925 €	2 500 €
77	Produits exceptionnels	0 €	8 808 €	2 000 €
78	Reprises sur provisions	0 €	119 769 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		0 €		76 342 €
RECETTES		1 791 150 €	1 920 360 €	1 771 036 €

Hors report des excédents on constate la nécessité de reprendre 76 342€ sur l'excédent de fonctionnement reporté pour financer le budget 2025.

BUDGET 2025 Assainissement - Présentation fonctionnement par Chapitre avec le report des excédents et le virement de section

DEPENSES		2025
		Budget Primitif
011	Charges à caractère général	843 602 €
012	Charges de personnel	341 790 €
014	Atténuation de produits	5 200 €
022	Dépenses imprévues Fonct	20 000 €
023	Virement à la sect° d'investis.	1 119 251 €
042	Dotations aux amortissements	484 674 €
65	Autres charges gestion courante	36 300 €
66	Charges financières	12 470 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	0 €
DEPENSES		2 890 287 €

RECETTES		2025
		Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €
042	Amortissement des subv	183 944 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 506 250 €
74	Subvention d'exploitation	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €
78	Reprises sur provisions	0 €
002	Résultat reporté	1 195 593 €
RECETTES		2 890 287 €

En investissement :

Les principaux investissements 2025 :

- Travaux réseaux divers : 244 800€
- Rénovation du matériel du pont épaississeur : 15 100€
- Installation de bâches sur les bennes à boues : 13 000€
- Création plateforme bassin biologique : 10 000€
- Achat d'une nouvelle pompe pour la STEP : 3 600€
- Installation à la STEP d'une climatisation : 8 000€
- Remplacement de radiateurs à la STEP : 3 000€
- Pompe aspersion pour le clarificateur de la STEP : 2 200€
- Véhicule utilitaire pour la station : 20 000€
- Extension réseau à Bassou pour raccordement rue du Port (protection baignade Bassou/Bonnard) : 30 000€
- Etude relative à l'ovoïde avenue Jean Jaurès réduction rejet temps de pluie : 10 000€
- Acquisition de terrain rue Jean-Jaurès Migennes : 50 000€
- Supervision des postes de relevage-logiciel et matériel informatique : 41 000€

Le montant des nouveaux investissements pour 2025 est de 718 700 €, hors reports, RAR, capital des emprunts et amortissements

Principaux investissements prévus en 2024 et reportés en 2025 :

- Réhabilitation des postes de relevage : 399 000€ avec un complément de crédits en 2025 pour un total de 471 500€
- Camion grue pour 60 000€
- Réhabilitation local VS8+passerelle d'accès pont clarificateur - Etudes : 65 000€ dont un report de crédits de 55 000€
- Station - remplacement pompes et matériels divers : 21 300€
- Pompes et matériels divers : 13 800€ avec un complément de crédits en 2025 pour un total de 81 467€

Le montant des investissements reportés est de 621 655€

Le montant du budget global 2025 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 2 284 293.31€ en dépenses et en recettes.

Les emprunts

En 2025, il est proposé de reporter l'emprunt de 150 000€ prévu pour le financement des travaux de réhabilitation des postes de relevage.

L'autofinancement

Un virement de section de 1 119 250.68 € est nécessaire pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

Encours de la dette /population DGF :

L'encours de la dette représente la somme que la Communauté de communes doit aux banques chaque fin d'année.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	3 333 891 €	3 406 346 €	2 894 363 €	2 637 025 €	2 222 696 €	1 846 782 €	1 593 069 €	1 343 986 €	1 097 591 €
Population DGF	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102
Encours de la dette /population DGF	217 €	221 €	187 €	170 €	142 €	119 €	103 €	87 €	73 €

Endettement pluriannuel au 1er janvier :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	269 100,33 €	19 135,29 €	249 965,04 €	0,00 €	0,00 €	1 593 951,53 €
2024	262 078,95 €	15 683,93 €	246 395,02 €	0,00 €	0,00 €	1 343 986,49 €
2025	262 078,95 €	12 462,55 €	249 616,40 €	0,00 €	0,00 €	1 097 591,47 €
2026	246 546,95 €	9 186,99 €	237 359,96 €	0,00 €	0,00 €	847 975,07 €
2027	201 157,54 €	5 934,87 €	195 222,67 €	0,00 €	0,00 €	610 615,11 €
2028	113 930,34 €	3 619,17 €	110 311,17 €	0,00 €	0,00 €	415 392,44 €
2029	79 978,88 €	2 259,22 €	77 719,66 €	0,00 €	0,00 €	305 081,27 €
2030	68 848,08 €	1 131,50 €	67 716,58 €	0,00 €	0,00 €	227 361,61 €
2031	45 121,04 €	367,42 €	44 753,62 €	0,00 €	0,00 €	159 645,03 €
2032	25 366,28 €	107,22 €	25 259,06 €	0,00 €	0,00 €	114 891,41 €
2033	18 781,36 €	58,55 €	18 722,81 €	0,00 €	0,00 €	89 632,35 €

VUE D'ENSEMBLE
BUDGET 2025 assainissement - Présentation fonctionnement et investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

EXPLOITATION :

DEPENSES		2024 Budget Primitif		2025 Budget Primitif
			Réalisé	
011	Charges à caractère général	766 900 €	588 668 €	843 602 €
012	Charges de personnel	326 050 €	287 315 €	341 790 €
014	Atténuation de produits	116 600 €	108 001 €	5 200 €
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000 €	0 €	20 000 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	1 119 251 €
042	Dotations aux amortissements	479 000 €	476 259 €	484 674 €
65	Autres charges gestion courante	31 300 €	13 036 €	36 300 €
66	Charges financières	15 300 €	15 200 €	12 470 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	5 274 €	27 000 €
68	dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €	0 €
DEPENSES		1 772 150 €	1 493 752 €	2 890 287 €

RECETTES		2024 Budget Primitif		2025 Budget Primitif
			Réalisé	
013	Atténuation de charges	0 €	4 868 €	0 €
042	Amortissement des subv	192 000 €	189 119 €	183 944 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 597 050 €	1 595 871 €	1 506 250 €
74	Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 100 €	1 925 €	2 500 €
77	Produits exceptionnels	0 €	8 808 €	2 000 €
78	Reprises sur provisions	0 €	119 769 €	0 €
002		0 €		1 195 593 €
RECETTES		1 791 150 €	1 920 360 €	2 890 287 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Restes à réaliser	449 427,59 €
Investissements reportés réinscrits en 2025	621 655,00 €
Nouveaux investissements 2025	1 152 270,00 €
Déficit d'investissement reporté	60 940,72 €
Total budget investissement 2025	2 284 293,31 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Amortissements	484 674,32 €
Emprunts	150 000,00 €
Subventions (dont RAR)	33 045,32 €
Virement de section	1 119 250,68 €
Affectation du résultat	497 322,99 €
Total budget investissement 2025	2 284 293,31 €

BUDGET Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compte financier unique 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		153 381,73		997 478,61	0,00	1 150 860,34
Opérations de l'exercice	461 529,51	345 725,92	2 525 570,23	2 487 585,54	2 987 099,74	2 833 311,46
Totaux pour l'exercice 2024	-115 803,59		-37 984,69		-153 788,28	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	461 529,51	499 107,65	2 525 570,23	3 485 064,15	2 987 099,74	3 984 171,80
Résultats de clôture 2024		37 578,14		959 493,92		997 072,06
Besoin de financement	0,00					
Excédent de financement	37 578,14					
Reste à réaliser	329 210,16	47 251,00				
Besoin de financement des restes à réaliser	-281 959,16					
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement	-244 381,02					
Excédent total de financement	0,00					
CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	-244 381,02	au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé				
	715 112,90	au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté				

Le solde des dépenses et recettes 2024 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 37 984.69€

Si nous n'avions pas reçu la dépense exceptionnelle de 45 043€ de pénalités versées par une entreprise en raison du retard pris dans les travaux d'extension de la déchèterie, ce déficit aurait été porté à 83 000€.

Ce résultat est normal dans la mesure où nous avons prévu l'année dernière de reprendre sur les excédents afin de financer des dépenses exceptionnelles de la section de fonctionnement.

L'excédent reporté de 715 112.90€ permet de financer une partie du fonctionnement mais essentiellement le budget des investissements (opérations reportées de 2024 et nouvelles opérations 2025).

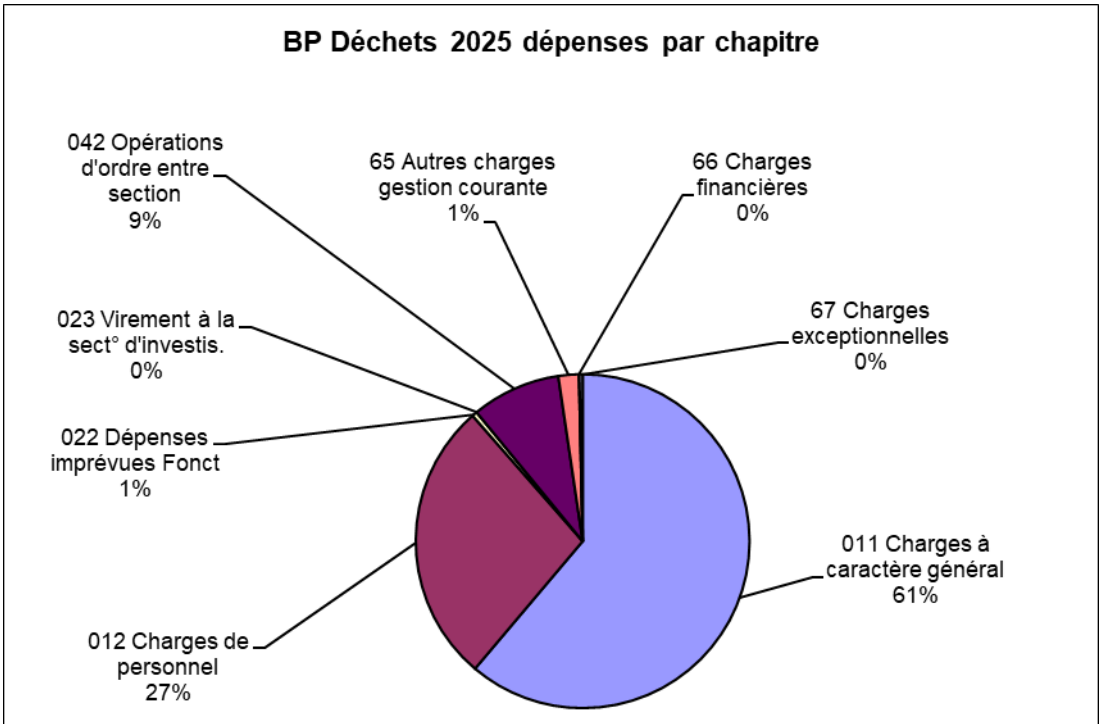
Budget 2025

Ce budget n'est pas assujetti à la TVA. Cet assujettissement reste facultatif.

La grille tarifaire a été votée en fin d'année 2024 et conditionne donc les recettes 2025.

En dépenses d'exploitation

DEPENSES		2024		2025	Evolution en % de BP à BP
		Budget	Réalisé	Budget Primitif	
011	Charges à caractère général	1 584 100 €	1 531 919	1 972 237 €	25%
012	Charges de personnel	820 300 €	784 202	882 545 €	8%
022	Dépenses imprévues Fonct	4 550 €	0	16 500 €	263%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0	0 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	173 000 €	172 252	278 071 €	61%
65	Autres charges gestion courante	79 050 €	22 503	64 103 €	-19%
66	Charges financières	1 400 €	1 346	1 174 €	-16%
67	Charges exceptionnelles	11 200 €	9 847	10 000 €	-11%
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	3 500	0 €	0%
DEPENSES		2 673 600 €	2 525 570	3 224 631 €	21%



- Les dépenses courantes :

Les principales évolutions concernent les dépenses inscrites suivantes :

- ✓ NOUVEAU : des frais d'études et de travaux de **dépollution de la déchèterie de Bonnard**. Il convient en effet d'initier les procédures pour fermer le site administrativement afin de rendre le terrain à la commune de Bonnard. Il est proposé d'inscrire 50 000€ de frais d'études et 150 000€ de travaux de remise en état du site pour commencer cette opération dont les montants seront à affiner en cours d'instruction.
- ✓ Un effort sur **les frais de communication** pour communiquer davantage sur le tri et les biodéchets afin d'améliorer nos performances de tri et de diminuer le « tout venant » qui est frappé de TGAP. Il est proposé d'inscrire 30 000€ au titre de la communication au lieu de 20 000€ les années précédentes

- ✓ Une importante dépense liée aux **réparations de bennes** pour 73 000€ supplémentaires.
- ✓ Des frais de formation pour **trois permis poids lourd** (renouvellement du personnel) pour environ 10 000€
- ✓ **Augmentation de la TGAP** (de 58€ à 65€ la tonne de déchets enfouis puis à 70€) pour l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles en décharge
- ✓ **Le vidage des composteurs collectifs**
- ✓ **Augmentations des coûts des contrats de traitement** des déchets ultimes et des déchets de la déchèterie
A noter qu'en 2025, les marchés de prestations de services doivent être repassés. De nouveaux tarifs s'appliqueront en cours d'année sans que nous puissions en connaître les conséquences.
- ✓ **Augmentation des amortissements** qui sont financés par la section de fonctionnement et qui correspondent à l'agrandissement de la déchèterie. Cela représente une dépense supplémentaire de 90 000€
- ✓ **Dépenses imprévues à hauteur de 16 500€**

Il a été décidé cette année, de ne pas reconduire la réalisation d'une étude de caractérisation des déchets comme en 2024 et 2023. La prochaine pourra être programmée en 2026.

- **Autres charges de gestion courante**

- ✓ **La cotisation (environ 12 700€) au syndicat de déchets du centre Yonne** est maintenue dans l'attente du vote par les EPCI membres de la sortie effective du syndicat.

- **Les charges de personnel**

Au niveau du chapitre du personnel, il faut tenir compte :

Des décisions étatiques :

- L'augmentation de 3 points du taux de la cotisation patronale CNRACL pour un coût estimé de 11 000€.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1er janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 766,92 € au 1er janvier 2024 à 1 801,74 € au 1er janvier 2025, ce qui représente une dépense supplémentaire de 600 €.
- La mise en place de la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance au 1er janvier 2025 pour un coût estimé à 350 €.

Des décisions politiques :

- Du remplacement d'agents en arrêt maladie pour un coût estimé de 47 300 €.
- De la stagiairisation de plusieurs agents en CDD ou en contrat aidé pour un coût estimé 19 500 €.
- Des avancements de grades et d'échelons pour un coût estimé à 1 250 €.

Il convient également de rembourser le budget des services généraux qui supporte le coût d'un agent affecté au balayage et qui assume le remplacement du responsable du service déchets (actuellement absent) pour **un montant de 45 315€**. Cette dépense s'ajoute aux dépenses de personnel initialement calculée. En fonction de l'organisation à trouver de manière pérenne et en fonction du retour ou non du responsable, les remboursements de budget à budget pourront être retravaillés en 2026.

Pour 2025, le **montant des charges de personnel est estimé à 882 545€**, soit une augmentation de **7.5 %** par rapport au montant prévu au budget 2024, compte tenu du remboursement à prévoir au budget des services généraux.

Le tableau des postes du budget Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :

TABLEAU DES POSTES AU 01/01/2025					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<u>BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES</u>					
SECTEUR ADMINISTR.					
Adjoint administratif	C	1	1		1
TOTAL		1	1	0	1
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur principal territorial	A	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5	5		5
Adjoint technique	C	7	7	7	7
TOTAL		14	14	7	14
CUI					
	C	1	1		1
TOTAL		1	1	0	1
TOTAL BUDGET O.M		16,0	15,0	7,0	15,0

En recettes d'exploitation

RECETTES		2024		2025	Evolution en
		Budget	Réalisé	Budget Primitif	% de BP à BP
013	Atténuation de charges	0 €	19 344	0 €	0 %
042	Opérations d'ordre entre section	6 000 €	5 506	25 281 €	321 %
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 061 100 €	2 124 156	2 546 000 €	24 %
74	Dotations et participations	314 000 €	274 647	292 200 €	-7 %
75	Autres produits de gestion courante	8 100 €	11 942	12 700 €	57 %
77	Produits exceptionnels	1 000 €	51 990	1 000 €	0 %
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0	0 €	0 %
Prélèvement sur excédent pour équilibre		283 400 €		347 450 €	23 %
RECETTES		2 673 600 €	2 487 586	3 224 631 €	21 %

Il convient de prendre en compte de la diminution des recettes liées au rachat des matières et aux soutiens des éco-organismes d'environ 30 000 € pour la collecte en porte à porte.

En 2024 nous avons prévu une recette de 200 000€ pour le service de traitement des déchets de la collecte en porte à porte et nous avons reçu des versements pour 161 000€.

Pour les PAV, la recette prévue à 17 000€ a été réalisée à hauteur de 10 965€.

En revanche, en déchèterie, les recettes ont été supérieures de 6 700€ pour la déchèterie notamment grâce à la mise en place de nouvelles filières

Ces recettes ne sont pas stables compte tenu de la révision mensuelle/trimestrielle de la plupart des tarifs.

Equilibre du budget :

Les tarifs votés par le conseil communautaire en décembre 2024 pour 2025 ont été augmentés en maintenant les 12 levées annuelles.

Cette augmentation doit permettre une recette de redevance de 2 492 500€ pour financer les augmentations prévues en dépenses et les baisses de recettes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec une reprise sur l'excédent de 347 450 € qui correspondent à des dépenses exceptionnelles :

Dépenses exceptionnelles	Montant TTC
Dépollution de la déchèterie de Bonnard	200 000€
Réparations exceptionnelles sur les véhicules	73 000€
Budget supplémentaire communication	10 000€
Dépense de personnel	45 315€
Permis poids lourd	10 000€
TOTAL	338 315€

Au total, le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 3 592 293.90€ en recettes et en dépenses.

BUDGET 2025 des déchets -Présentation fonctionnement par Chapitre hors report des excédents

DEPENSES		2024		2025	Evolution en
		Budget	Réalisé	Budget Primitif	% de BP à BP
011	Charges à caractère général	1 584 100 €	1 531 919	1 972 237 €	25%
012	Charges de personnel	820 300 €	784 202	882 545 €	8%
022	Dépenses imprévues Fonct	4 550 €	0	16 500 €	263%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0	0 €	0%
042	Opérations d'ordre entre section	173 000 €	172 252	278 071 €	61%
65	Autres charges gestion courante	79 050 €	22 503	64 103 €	-19%
66	Charges financières	1 400 €	1 346	1 174 €	-16%
67	Charges exceptionnelles	11 200 €	9 847	10 000 €	-11%
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	3 500	0 €	0%
DEPENSES		2 673 600 €	2 525 570	3 224 631 €	21%
RECETTES		2024		2025	Evolution en
		Budget	Réalisé	Budget Primitif	% de BP à BP
013	Atténuation de charges	0 €	19 344	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 000 €	5 506	25 281 €	321%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 061 100 €	2 124 156	2 546 000 €	24%
74	Dotations et participations	314 000 €	274 647	292 200 €	-7%
75	Autres produits de gestion courante	8 100 €	11 942	12 700 €	57%
77	Produits exceptionnels	1 000 €	51 990	1 000 €	0%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0	0 €	0%
Prélèvement sur excédent pour équilibre		283 400 €		347 450 €	23%
RECETTES		2 673 600 €	2 487 586	3 224 631 €	21%

Hors report des excédents on constate la nécessité de reprendre 347 450€ sur l'excédent de fonctionnement reporté pour financer le budget 2025.

BUDGET 2025 Déchets - Présentation fonctionnement par Chapitre avec le report des excédents et le virement de section

DEPENSES		2024		2025
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 584 100 €	1 531 919	1 972 237 €
012	Charges de personnel	820 300 €	784 202	882 545 €
022	Dépenses imprévues Fonct	4 550 €	0	16 500 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0	367 663 €
042	Opérations d'ordre entre section	173 000 €	172 252	278 071 €
65	Autres charges gestion courante	79 050 €	22 503	64 103 €
66	Charges financières	1 400 €	1 346	1 174 €
67	Charges exceptionnelles	11 200 €	9 847	10 000 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	3 500	0 €
DEPENSES		2 673 600 €	2 525 570	3 592 294 €
RECETTES		2024		2025
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	19 344	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 000 €	5 506	25 281 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 061 100 €	2 124 156	2 546 000 €
74	Dotations et participations	314 000 €	274 647	292 200 €
75	Autres produits de gestion courante	8 100 €	11 942	12 700 €
77	Produits exceptionnels	1 000 €	51 990	1 000 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0	0 €
002	Excédents reportés	283 400 €		715 113 €
RECETTES		2 673 600 €	2 487 586	3 592 294 €

En investissement

Les investissements nouveaux

Pour 2025 il est proposé d'inscrire les principaux nouveaux investissements suivants :

- ✓ Plateforme pour la pose des composteurs de quartier pour environ 80 000€ (prévus pour équiper l'ensemble des communes)
- ✓ Acquisition d'un nouveau logiciel de facturation Reomi pour 80 000€
- ✓ Acquisition de bennes à déchets pour la déchèterie (nouvelles filières) pour 50 000€
- ✓ Acquisition d'un chariot élévateur pour la déchèterie : 30 000€
- ✓ Rack de tri du « tout-venant » : 40 000€
- ✓ Aménagement local produits dangereux à la déchèterie : 20 000€
- ✓ Rénovation de la guérite de la plateforme existante : 20 000€
- ✓ Mobilier urbain volet déchets pour Contrat Canal : 15 000€
- ✓ Matériel informatique pour les gardiens de la déchèterie : 3 000€
- ✓ Eclairage Leds garage BOM : 5000€
- ✓ Système d'identification pour la nouvelle BOM : 5 000€
- ✓ Mobilier de bureau 4 000€
- ✓ Conteneur de rangement pour déchèterie : 5 000€

Le montant des nouveaux investissements pour 2025 est de 574 000€, hors RAR reports, remboursement de la dette et amortissements.

Il est rappelé les investissements de 2024 non réalisés et reportés (liste non exhaustive) :

- ✓ Traitement des biodéchets (acquisition de composteurs individuels pour compléter les premières commandes de 2023 et composteurs collectifs) : 8 700€
- ✓ Achat de colonnes à verre pour 100 000€ avec un complément de crédits
- ✓ Installation nouvelle signalétique des PAV : 35 000€ avec un complément de crédits
- ✓ Création d'une donnerie sur la déchèterie d'Epineau / Charmoy et travaux divers : 50 000€ avec un complément de crédits
- ✓ Achat d'un défibrillateur pour la déchèterie

Le montant des investissements reportées 2024 en 2025 est de 165 600€.

Le montant du budget global 2025 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 1 109 944.19 € en recettes et en dépenses.

L'autofinancement :

Un virement de section de 367 662.74 € est ainsi possible pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

Les emprunts

Il est proposé de ne pas inscrire d'emprunt pour la section d'investissement puisque l'excédent reporté de fonctionnement permet de financer les investissements. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter la charge d'emprunt.

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	290 035 €	255 027 €	224 047 €	205 914 €	187 584 €	169 056 €	150 327 €	131 395 €	114 647 €
Population DGF	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390	15 102
<u>Encours de la dette</u> <u>/population DGF</u>	19 €	17 €	14 €	13 €	12 €	11 €	10 €	9 €	8 €

Endettement pluriannuel au 1er janvier :

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. M4

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	20 475,24 €	1 543,48 €	18 931,76 €	0,00 €	0,00 €	150 326,76 €
2024	18 097,08 €	1 349,29 €	16 747,79 €	0,00 €	0,00 €	131 395,00 €
2025	17 027,16 €	1 174,13 €	15 853,03 €	0,00 €	0,00 €	114 647,21 €
2026	17 027,16 €	1 002,22 €	16 024,94 €	0,00 €	0,00 €	98 794,18 €
2027	17 027,16 €	828,46 €	16 198,70 €	0,00 €	0,00 €	82 769,24 €
2028	17 027,16 €	652,79 €	16 374,37 €	0,00 €	0,00 €	66 570,54 €
2029	17 027,16 €	475,23 €	16 551,93 €	0,00 €	0,00 €	50 196,17 €
2030	17 027,16 €	295,74 €	16 731,42 €	0,00 €	0,00 €	33 644,24 €
2031	17 027,16 €	114,34 €	16 912,82 €	0,00 €	0,00 €	16 912,82 €

VUE D'ENSEMBLE
BUDGET 2025 Déchets - Présentation fonctionnement et investissement
Avec Excédent reporté et virement de section

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		2024		2025
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 584 100 €	1 531 919	1 972 237 €
012	Charges de personnel	820 300 €	784 202	882 545 €
022	Dépenses imprévues Fonct	4 550 €	0	16 500 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0	367 663 €
042	Opérations d'ordre entre section	173 000 €	172 252	278 071 €
65	Autres charges gestion courante	79 050 €	22 503	64 103 €
66	Charges financières	1 400 €	1 346	1 174 €
67	Charges exceptionnelles	11 200 €	9 847	10 000 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	3 500	0 €
DEPENSES		2 673 600 €	2 525 570	3 592 294 €
RECETTES		2024		2025
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	19 344	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 000 €	5 506	25 281 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 061 100 €	2 124 156	2 546 000 €
74	Dotations et participations	314 000 €	274 647	292 200 €
75	Autres produits de gestion courante	8 100 €	11 942	12 700 €
77	Produits exceptionnels	1 000 €	51 990	1 000 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0	0 €
002	Excédents reportés	283 400 €		715 113 €
RECETTES		2 673 600 €	2 487 586	3 592 294 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Restes à réaliser	329 210,16 €
Investissements reportés réinscrits en 2025	165 600,00 €
Nouveaux investissements 2025	615 134,03 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Total budget investissement 2025	1 109 944,19 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Amortissements	278 071,29 €
FCTVA (dont RAR)	156 251,00 €
Emprunts	0,00 €
Subventions	0,00 €
Virement de section	367 662,74 €
Report de l'excédent d'investissement	37 578,14 €
Divers opérations d'ordres	26 000,00 €
Affectation de résultat	244 381,02 €
Total budget investissement 2025	1 109 944,19 €

Compte financier unique 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	477 909,31	433 678,34	462 786,81	507 017,78	940 696,12	940 696,12
2024	44 230,97			44 230,97		
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	477 909,31	433 678,34	462 786,81	507 017,78	940 696,12	940 696,12
Résultats de clôture 2024	44 230,97			44 230,97		0,00

Budget 2025

Ce budget prend en compte les crédits nécessaires pour les travaux d'aménagement du parc qui ont pris du retard dû aux obligations administratives réglementaires, fouilles archéologiques et étude d'impact, et qui sont évalués à environ 1 677 700 HT (hors études et frais annexes).

Le cabinet d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a déposé le permis d'aménager qui est en cours d'instruction et **finalise la préparation des dossiers de consultations des entreprises de travaux.**

Les plans d'aménagement ont dû être modifiés pour exclure les zones de fouilles afin que le projet reste économiquement viable.

Il y a une prévision d'emprunt sur ce budget d'environ 1 486 795,47€ qui devra être remboursé par les ventes de terrains dont la surface reste à affiner compte tenu de la modification des plans.

Une avance de 118 500€ du budget des services généraux permet d'équilibrer l'opération. Les avances versées par le budget doivent pouvoir être remboursées également par le budget des services généraux en fin d'opération.

Le prix des terrains pourra être déterminé à la fin du projet quand le coût de l'opération sera définitivement arrêté.

Détail des dépenses des postes études et travaux inscrites au budget 2025 :

605	Travaux	2 181 470,00 €
	Lot 1 VRD	1 500 000,00 €
	Lot 2 Eclairage	57 700,00 €
	Lot 3 Espaces Verts	120 000,00 €
	Réseau AEP entre château d'eau et PAIC	156 000,00 €
	ITV / étanchéité /compactage	6 000,00 €
	Transformateur et réseau électrique	130 000,00 €
	Télécom fibre	10 000,00 €
	HUISSIER	2 000,00 €
	BORNAGE GEOMETRE	15 000,00 €
	SPS	10 000,00 €
	FRAIS INSERTION	7 000,00 €
	DIVERS IMPREVUS (5%)	83 885,00 €
	REVISIONS DE PRIX (5%)	83 885,00 €

BUDGET PACB (Parc d'activité du Canal de Bourgogne)

Compte financier unique 2024 :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		8 886,34		0,00	0,00	8 886,34
Opérations de l'exercice	201 726,34	0,00	25 552,96	222 212,38	227 279,30	222 212,38
2024	201 726,34			196 659,42	5 066,92	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	201 726,34	8 886,34	25 552,96	222 212,38	227 279,30	231 098,72
Résultats de clôture 2024	192 840,00			196 659,42		3 819,42

Budget 2025

Le budget du PACB retrace les opérations de financement de l'aménagement de ce parc et les ventes de terrains.

Il a été créé en 2017 suite au transfert de la compétence économique et au rachat par la CCAM des terrains du PACB.

Le budget des services généraux verse une avance de 221 200 € au PACB pour financer l'emprunt relatif au parc et des frais divers tels que les honoraires de géomètre pour les documents d'arpentage (environ 10 000€).

Cette subvention est scindée de la manière suivante :

- 24 940€ en recettes de fonctionnement pour financer les intérêts d'emprunt
- 196 260€ en recettes d'investissement pour financer le capital de l'emprunt à rembourser

Il est également prévu une subvention du budget général de 10 000€ supplémentaire exceptionnellement en 2025 afin de prendre en compte un reliquat de 2024 inscrit en rattachement de produits.

Sur proposition de la DGFIP, il est proposé d'étudier dans le courant de l'année 2025, la possibilité de réintégrer ce budget dans le budget des services généraux et de le clôturer, aucuns travaux n'étant à prévoir.